Passage en comptabilité commerciale

Contexte

Au 1er janvier 2021, date limite réglementaire (fixée par la loi Élan) du passage en comptabilité commerciale, nous devrons avoir défini nos nouveaux modes de fonctionnement. En matière de gestion financière et comptable, nous serons soumis aux règles applicables aux entreprises de commerce.

L'opportunité qui nous est offerte est de maîtriser toute la chaîne de la comptabilité, du règlement des fournisseurs au recouvrement des créances et encaissements.

Devenant responsable de son propre contrôle interne (mission assurée jusqu'à présent par la Trésorerie) en matière de dépenses, de recettes, et de la bonne et intégrale tenue de sa comptabilité ; l'organisation de VTH devra être modifiée.

Ce changement est en premier lieu une question de management et d'organisation des services : comptable et financier, recouvrement, précontentieux et contentieux, pour assumer les nouveaux métiers qui en découlent.

Nota: notre statut public ne disparait pas, nous serons toujours un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), soumis par exemple aux codes des marchés publics. Seul le système comptable change.



Méthodologie

Un Comité de pilotage travaille sur ce volet spécifique du projet d'entreprise. Il est constitué de :

Véronique Boumaraf,

Directrice générale adjointe et cheffe de

Marc-Antoine Bonet, Comptable des Finances publiques ;

Dominique Boussely, Comptable au pôle investissements ;

Mylène Céron, Responsable du pôle applications à la Direction des systèmes d'information ;

Xavier Cheminal, Responsable du pôle contrôle de gestion ;

Maryse Dubé, Responsable du Service social;

Stéphanie Gimbert,

Hervé Goedert, Directeur des systèmes d'informations ;

Catherine Huguenin,

Chargée de mission développement des compétences à la Direction des ressources

Magali Jean-Delaunay, Chargée de clientèle à l'agence de Joué-lès-Tours ;

Didier Maugis, Directeur des ressources humaines ;

Pascal Nunes, Gestionnaire spécialisé au Service gestion locative ;

Astrid Rutard,

Adèle Tartarin, Responsable de l'agence de Joué-lès-Tours ;

Tiphaine Zaplotny, Directrice de la gestion locative et des services de proximité.

Les principales évolutions

La mise en œuvre du passage en comptabilité commerciale s'effectue grâce à des « chantiers » techniques. Ces chantiers feront l'objet d'un travail collectif, conduits par les membres du COPIL. Les pilotes de ces chantiers inviteront des collaborateurs à définir avec eux les nouveaux modes de fonctionnement.



Comptabilité Finances

L'organisation des fonctions comptables et financières sera clarifiée avec trois services rattachés à la Direction financière.

Cela permet de préciser les contours de responsabilités, de spécialiser les collaborateurs sur des missions de plus en plus complexes et de remplir les nouvelles missions liées au passage en comptabilité de commerce avec notamment la comptabilité des fournisseurs, la comptabilité générale, la gestion de la trésorerie et des stratégies d'optimisation, et le développement nécessaire du contrôle de gestion.



Planning de déploiement

Fin 06/2020 Signature protocole de migration

avec la
DGFIP*

06 à 07/2020
Définition du plan de

formation

2020

04 à 06/2020 Définition des paramétrages des nouveaux outils informatiques

mars avril mai juin juillet

03 à 04/2020 Fin
Définitions des 05/2020

nouveaux processus recouvrement, comptabilité

05/2020
Fin de la consultation « organisme bancaire »

03 à 05/2020 Affectation sur les postes Ō

Recouvrement

Nous ne disposerons plus des outils du Trésor public, comme la saisie sur salaire. De nouvelles méthodologies sont à mettre en place. Nous réfléchissons à l'opportunité de faire appel à des structures spécialisées en recouvrement pour les locataires partis (à partir d'un certain seuil et de façon marginale).

Un service recouvrement, au sein de la DGA* proximité et gestion locative, sera créé. Il fonctionnera en mode matriciel (Chargés de recouvrement en agences, pour les locataires présents, et des Chargés de recouvrement au siège pour les locataires partis et personnes morales). Le(a) Responsable de service managera, avec l'appui d'un cadre intermédiaire, l'ensemble de ces activités depuis le siège.

*DGA : Direction générale adjointe

Service recouvrement

Assistante À mutualiser avec services GL et social

Chargés de recouvrement En agence (Locataires présents)

Chargé de recouvrement spécialisé Au siège

Chargés de recouvrement
Au siège
(Locataires partis et personnes morales)

Chargés de l'encaissement

À partir de 09/2020 Formation du personnel aux nouveaux outils et méthodes

oct.

01/2021
Passage en
comptabilité
commerciale
opérationnelle

2021

nov. dec. janv.

recouvrement

Fin 2020
Déploiement des nouvelles
méthodes comptables et

Base de test informatique et transition sur les méthodes de recouvrement

sept.

09/2020

août

*DGFIP : Direction générale des finances publiques